



MEMOIRE DE GEOPOLITIQUE

LE ROLE GÉOPOLITIQUE DE LA TURQUIE

**LCL SEN A. Faruk
Groupe B2
Février 2000**

FICHE DE PRESENTATION

- 1. Le rôle géopolitique de la Turquie**
- 2. Lieutenant Colonel A.Faruk SEN**
- 3. 28/Fevrier/2000**
- 4. Division B**
- 5. Mémoire de géopolitique**
- 6. La Turquie occupe une position géographique exceptionnelle au carrefour de trois continents.**
- 7. La Turquie/ Les relations de la Turquie avec les pays voisins/ Les coopérations régionales/ L'Adhésion à l'Union Européenne**

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	4
2. LES RÉALITÉS DE LA TURQUIE D’AUJOURD’HUI :.....	5
3. LE RÔLE DANS LA RÉGION :.....	7
3.1 LES RELATIONS DE LA TURQUIE AVEC LES PAYS VOISINS :	8
3.1.1 <i>Les relations avec la Grèce :</i>	8
3.1.2 <i>Les relations avec la Syrie :</i>	
3.1.3 <i>Les relations avec l’Irak :</i>	11
3.1.4 <i>Les relations avec l’Iran :</i>	11
3.1.5 <i>Les relations avec les pays caspiens :</i>	13
3.1.6 <i>Les relations avec les pays Balkaniques :</i>	14
3.2 LES COOPÉRATIONS RÉGIONALES :	15
3.2.1 <i>La Zone de coopération économique de la mer Noire :</i>	15
3.2.2 <i>Un nouvel axe géostratégique entre la Turquie et l’Israël :</i>	16
4. LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DE LA TURQUIE :.....	17
5. LES RELATIONS ENTRE LA TURQUIE ET L’OCCIDENT :.....	18
5.1 LES RELATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS :	20
5.2 LES RELATIONS AVEC LA FRANCE :	20
6. CONCLUSION :	21
7. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES:.....	22
8. CHRONOLOGIE :.....	23

10

1. Introduction

La Turquie occupe une position géographique exceptionnelle au carrefour de trois continents et de leurs civilisations correspondantes.

S'étendant sur près de 800.000 km², sa population atteint 65 millions d'habitants.

La politique étrangère turque se caractérise par sa continuité et par son souci de préserver les intérêts nationaux. L'essence de sa politique est son engagement pour les valeurs et les institutions occidentales.

Le rôle géopolitique de la Turquie se justifie par son rôle clé au cœur de plusieurs zones de crises. Poste avancé de l'Occident au cours de la Guerre froide, elle se retrouve, après l'effondrement de l'Union soviétique, au centre même d'un ensemble géopolitique décisif pour la stabilité de la région. Acteur important dans la gestion des crises caucasiennes et balkaniques, moteur de diverses organisations régionales, notamment autour de la mer Noire, elle est également un protagoniste de premier plan au Proche-Orient.

Aujourd'hui, la Turquie est concernée par l'ensemble des développements en Europe et dans sa périphérie, les conflits ethniques et les affrontements dans les Balkans et dans le Caucase, la situation en Irak et dans le Golfe, le processus de paix au Moyen-Orient, la montée du fondamentalisme religieux et la sécurité en Méditerranée. Le monde issu de la fin Guerre froide et les nouvelles exigences de sécurité pour l'Europe ont placé la Turquie à l'épicentre d'un nouveau paysage international.

Un autre axe de préoccupation géopolitique de la Turquie est le Moyen-Orient. Ankara tente de jouer un rôle modérateur et catalyseur dans un cadre bilatéral ou multilatéral en initiant des projets de coopération régionale.

Avec la signature d'un accord de coopération militaire, Israël et la Turquie ont entamé un rapprochement spectaculaire. Les conséquences géostratégiques de ce nouvel axe sur l'ensemble du Moyen-Orient sont considérables.

Au centre de cette aire, la Turquie moderne et laïque, membre de l'OTAN et du Conseil de l'Europe, point de départ des opérations de surveillance du Nord-Irak, est un relais essentiel dans le dispositif occidental de sécurité.

L'adhésion totale à l'Union européenne serait perçue côté turc comme le couronnement d'un processus d'occidentalisation entamé depuis deux siècles.

Ce mémoire explique les origines géopolitiques des grands choix d'une Turquie qui, tout en étant résolument tournée vers l'Occident, a su tirer profit de sa position stratégique privilégiée tout en diversifiant sa politique étrangère.

2. Les réalités de la Turquie d'aujourd'hui :

La Turquie possède de bonnes capacités dans de nombreux domaines. Elle peut être considérée comme un pays qui se suffit à lui-même dans le domaine agricole. La Turquie, tout en réduisant sa croissance démographique, a lancé un immense projet, le Projet de l'Anatolie du Sud-Est (GAP), pour augmenter davantage encore ses capacités agricoles. Le GAP est considéré comme l'un des douze grands projets mondiaux.

La Turquie possède une économie forte. Elle est considérée comme la 16^{ème} puissance économique du monde avec une population dynamique de 65 millions d'habitants, un volume de commerce extérieur qui atteint 100 milliards de dollars, des entrepreneurs dynamiques dont les investissements dépassent 20 milliards de dollars, des zones franches dont le chiffre annuel est de 5 milliards de dollars, une industrie de défense et d'énergie dont les investissements se chiffrent à 30 milliards de dollars dans les années à venir, et une bourse des valeurs mobilières qui connaît la croissance et le développement les plus rapides du monde.

Avec un niveau économique en évolution constante, une industrialisation qui s'accélère, et un taux de croissance qui a été l'un des plus élevés du monde au cours de la dernière décennie, toutes les conditions semblent réunies pour une adhésion pleine et entière de la Turquie à l'Union Européenne. C'est le souhait de la Turquie qui n'a pas l'intention de rester confinée dans un rôle de bouclier du flanc oriental.

La Turquie, dont la population est plus jeune que celle de l'Occident et de certains pays en voie de développement, possède un marché libre et dispose d'une capacité d'entreprise fondée sur des sociétés privées efficaces.

On peut ajouter au potentiel de la Turquie ses ressources naturelles.

La Turquie est aujourd'hui confrontée à deux grands problèmes intérieurs: l'islamisme et la question kurde.

L'Islam, partie intégrante de sa culture, connaît une nouvelle vigueur et trouve une expression politique avec le parti religieux.

Le problème kurde, lié à des dynamiques internes et régionales complexes, a été dramatiquement révélé par les violences qui ravagent les provinces orientales de la Turquie.

Le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) mène depuis 1984 une violente guérilla associée à des opérations terroristes concentrées essentiellement dans le Sud-Est de la Turquie. Son objectif est de mettre en place un Etat kurde indépendant. Au fil des ans, les combats livrés par la Turquie contre le PKK ont pris la forme d'opérations de grande envergure auxquelles participent 300 000 soldats, les forces spéciales et les milices villageoises cautionnées par l'Etat. Leur coût annuel s'élève à 8 milliards de dollars par an.

La Turquie, longtemps installée dans la sécurité fragile mais commode de la bipolarité, ressent en première ligne les conséquences de l'effondrement du communisme dans les Balkans, le Caucase et l'Asie centrale qui entraîne, entre autres, l'émergence d'une «aire turque». La Turquie se sent attirée vers deux pôles de civilisations : l'Asie centrale, par les liens culturels et linguistiques, et l'Europe depuis les mouvements de modernisation et d'occidentalisation de l'Empire ottoman du XIX^{ème} siècle.

En terme d'effectifs, les forces armées turques sont les secondes de la région après celles de la Russie. L'armée turque, qui dispose d'une capacité de 800 000 hommes, se consacre essentiellement à la défense des frontières et des détroits et au rétablissement de la sécurité dans les provinces du Sud-Est.

Compte tenu des nombreux changements qui sont intervenus à la fois dans sa zone et sur ses frontières orientale et méridionale depuis la fin de Guerre froide, la Turquie estime être passée du rôle traditionnel de pays du flanc sud à la position de «pays- front». C'est la raison pour laquelle la Turquie a augmenté ses dépenses en matière de défense et a élargi sa base industrielle nationale en la matière.

Les effectifs de l'Armée de terre se composent en temps de paix de 500 000 hommes. Les chiffres concernant les dépenses en matière de défense s'élèvent à 6 milliards de dollars, soit 10,5 % du budget national.

En ce qui concerne l'Armée de l'air, les 1^{er} et 2^{ème} commandements tactiques constituent la puissance de frappe essentielle. Ils comprennent en tout seize escadrons de combat affectés à l'OTAN qui se décomposent en six escadrons de F-4 et dix de F-16. Il existe un commandement des écoles regroupant sept escadrons composés de différents types d'avions (F-5, F-4, T-37, T-38, CN-235 et CF-260), un commandement aérien de la logistique, quatre escadrons de transport aérien équipés d'avions cargo moyens C-130 , C-160 et CN-235, et sept avions de ravitaillement en vol KC-235. Les avions F-5 seront progressivement mis hors service lorsque le nombre

de F-16, dont l'acquisition a commencé en 1986 dans le cadre d'une coproduction réunissant la Turquie et les Etats-Unis, atteindra le niveau souhaité. Les avions de transports légers CN-235 sont construits dans le cadre d'une coopération entre la Turquie et l'Espagne.

Avec 8 372 km de côtes dont 2 805 km en mer Egée, la Marine turque joue un rôle important en Méditerranée orientale. La construction de nouveaux terminaux pétroliers internationaux dans les ports turcs de la Méditerranée orientale rendra à l'avenir la protection des routes de navigation dans la région encore plus importante et élargira les missions accomplies par la Marine turque en coopération avec d'autres forces navales alliées.

Les forces de surfaces sont constituées de cinq destroyers, dix-neuf frégates, trois frégates lance-missiles et une cinquantaine de patrouilleurs lance-missiles et de vedettes. Les forces sous-marines sont constituées de dix-sept sous-marins d'origine américaine et allemande dont six ont été assemblés en Turquie dans les chantiers navals de Gölcük.

La marine turque compte actuellement près de 60 000 militaires dont 12 500 officiers et sous-officiers.

La protection et la sécurité des routes de navigation et des intérêts vitaux est l'une des missions essentielles de la Marine turque.

La comparaison des forces armées de la Turquie est dans l'annexe 1.

3. Le rôle dans la région :

La République de Turquie, qui occupe une position stratégique de la plus grande importance, est déterminée à poursuivre ses bonnes relations économiques et diplomatiques avec ses voisins.

Les développements autour de ses frontières ont renforcé la valeur de la Turquie en tant que pays stable et démocratique attaché à l'Occident. Elle joue un rôle important en soutenant le développement économique des républiques turcophones du Caucase et d'Asie Centrale. Elle est engagée profondément dans la politique occidentale dans les Balkans. Malgré un coût élevé qu'elle a du payer en terme d'économie, elle a accordé un fort soutien à la politique alliée pendant la Guerre du Golfe.

3.1 Les relations de la Turquie avec les pays voisins :

La Turquie accorde une grande importance à la paix et à la stabilité dans la région. Cette politique la conduit à entretenir des relations de coopération et de bon voisinage avec l'ensemble des pays de la région.

3.1.1 Les relations avec la Grèce :

Les relations avec la Grèce constituent l'un des éléments clés de sa politique étrangère puisqu'ils sont deux pays voisins, membres de l'OTAN et associés au sein de l'UE et de l'UEO. Ils partagent la même géographie et les valeurs démocratiques communes au monde occidental.

Dans cette logique, la Turquie s'est montrée déçue de voir la Grèce fournir un soutien à l'organisation terroriste PKK. Le PKK a été soutenu publiquement par le Premier ministre grec M.Simitis et par le Parlement chypriote grec. Le chef de cette organisation a bénéficié d'un passeport fourni par le gouvernement chypriote grec avant de rejoindre l'ambassade de Grèce au Kenya, pays dans lequel il a été capturé par les forces spéciales turques. La Grèce et Chypre ont également fourni des armes et des camps d'entraînement au PKK tout en utilisant leur influence politique et médiatique considérable en Europe et aux Etats-Unis. Ils ne cessent d'émettre des critiques envers la Turquie en matière de droits de l'Homme alors qu'eux-mêmes violent systématiquement ces droits de l'Homme envers la minorité turque de Grèce. Ils ont tenté, de 1963 à 1974, de commettre un nettoyage ethnique envers les Turcs de Chypre.

Parmi les autres contentieux entre la Turquie et la Grèce figurent plusieurs problèmes relatifs à la mer Egée, problèmes qui proviennent en grande partie de l'héritage du passé et qui n'ont pu être résolus malgré les efforts déployés dans ce sens.

Le Traité de Lausanne de 1923 avait établi un équilibre entre la Turquie et la Grèce en harmonisant les intérêts vitaux et les droits légitimes des deux pays, y compris ceux inhérents à la mer Egée. Le principe du Traité de Lausanne était d'octroyer aux Etats littoraux des régions de juridiction maritime limitées et de laisser une grande partie de l'Egée sous le contrôle commun de la Turquie et de la Grèce.

Toutefois, depuis 1930, par ses actes unilatéraux, la Grèce essaie de faire basculer l'équilibre établi à Lausanne au détriment des intérêts vitaux de la Turquie.

La conception grecque qui consiste à considérer la totalité de l'Egée comme une mer grecque, sans tenir compte des droits légitimes et des intérêts vitaux de la

Turquie, et les efforts d'Athènes visant à modifier le *statu quo* établi par le Traité de Lausanne de 1923 constituent la source principale de tension entre la Turquie et La Grèce en Egée.

La conception turque concernant le problème de la mer Egée est bien différente. Ankara estime que les relations turco-grecques dans la mer Egée doivent reposer sur les principes suivants :

- L'Egée est une mer commune entre la Turquie et la Grèce.
- Chacun de ces pays doit respecter les intérêts vitaux de l'autre.
- Les libertés en haute mer et dans l'espace aérien au-dessus de la mer Egée, dont jouissent actuellement les deux pays littoraux ainsi que les pays tiers, ne doivent pas être détériorées.
- Toute acquisition d'une nouvelle région maritime doit se faire sous consentement mutuel et être juste et équitable.

Les problèmes de longue date comme la délimitation du plateau continental, la question des eaux territoriales et de l'espace aérien et la démilitarisation des îles auraient pu être résolus bien des années auparavant si la Grèce avait répondu favorablement aux appels répétés de la Turquie en vue d'un accord à l'amiable et avait abandonné sa politique visant à exploiter ces désaccords à des fins de politique intérieure.

La Turquie privilégiera toujours le dialogue avec la Grèce et continuera d'adopter un esprit constructif pour le développement de ses relations avec son voisin et allié.

Quant au problème chypriote, la solution ne peut être recherchée dans la démarche unilatérale que les Chypriotes Grecs s'obstinent à poursuivre dans la voie de l'adhésion à l'Union européenne. En persistant dans cette voie, ils font fi des dispositions contenues dans les traités et accords de base qui stipulent que la République de Chypre ne peut faire partie d'une alliance ou union à laquelle la Turquie et la Grèce ne seraient pas tous les deux membres. Cette demande est par ailleurs illégale car l'Administration chypriote grecque n'a pas autorité pour se prononcer au nom de l'ensemble de Chypre.

La seule option envisageable pour l'adhésion de Chypre à l'Union Européenne consiste à trouver une solution définitive incluant l'adhésion totale de la Turquie à l'Union Européenne.

La question chypriote ne peut donc être résolue que par la bonne volonté et les contributions constructives de la Turquie et de la partie chypriote turque. Ce ne sont ni la Turquie ni les Chypriotes Turcs sont à l'origine de la question chypriote.

3.1.2 Les relations avec la Syrie :

Deux questions assombrissent les relations turco-syriennes: celle de l'eau et celle des Kurdes.

La première est une question nouvelle. Tandis que le pétrole tend à se banaliser dans la région avec la multiplication des sources d'exploitation, l'eau est appelée à le remplacer en tant que matière stratégique liée non seulement aux besoins des cultures irriguées, mais aussi à la croissance démographique.

La Turquie s'est engagée dans la construction du GAP (Projet de l'Anatolie du Sud-Est) destiné presque exclusivement à la production d'électricité. Le GAP est un ensemble intégré dont l'objectif est la mise en valeur d'une région périphérique et sous-développée du pays à partir de 21 barrages et 19 usines hydroélectriques sur le cours supérieur de l'Euphrate et du Tigre (Annexe-2). La Syrie relayée par l'Irak, s'élève contre ce projet en prétextant la diminution des débits dans les bassins des fleuves concernés.

La question de l'eau est considérée comme l'un des enjeux vitaux pour l'avenir de la région car les ressources actuelles en eau du Moyen Orient sont devenues insuffisantes pour répondre aux besoins. L'accroissement de la population et de la consommation d'eau par habitant font que le manque d'eau continuera d'augmenter dans l'avenir. Si l'eau risque de devenir une source de conflit entre les différents pays de la région, la Turquie ne s'est jamais servi de l'eau comme d'un outil politique contre ses voisins et n'a pas l'intention de le faire dans l'avenir. Elle continuera à œuvrer pour la paix et la stabilité au Moyen-Orient.

L'amélioration du contexte politique et stratégique est donc une condition préalable à une coopération pour l'utilisation des ressources hydrauliques. C'est pourquoi la question de l'Euphrate sert de test aux relations entre les deux pays qui se jouent toujours sur les questions territoriales et sur l'avantage réciproque des échanges et de la coopération.

La question kurde, en revanche, est vive depuis le partage de l'Empire ottoman à la fin de la Première guerre mondiale. A cette époque, la permanence de la structure tribale kurde permettait aux Etats successeurs de retarder la naissance d'un mouvement national. Ce phénomène n'empêcha pas des mouvements de révolte dans la zone sous occupation britannique entre 1919 et 1923 et une dizaine d'insurrections kurdes en Turquie entre 1925 et 1938.

En août 1984, des combattants du PKK lancèrent leurs premières attaques en territoire turc. En abritant l'Etat-major du PKK, la Syrie dispose d'un moyen de

chantage sur Ankara, d'autant que la totalité des travaux hydrauliques entrepris par la Turquie sur l'Euphrate se trouve sur le territoire revendiqué par les Kurdes.

3.1.3 Les relations avec l'Irak :

La Turquie a consciencieusement rempli ses devoirs envers la communauté internationale au moment de la Guerre du Golfe en mettant spontanément la base aérienne d'Incirlik à la disposition des Alliés. Elle souhaiterait aujourd'hui, pour compenser les énormes pertes économiques qu'elle subit à cause de l'application de l'embargo, un assouplissement des mesures prises à l'encontre de Bagdad en favorisant l'application du principe pétrole contre nourriture. Elle se prononce en faveur du maintien de l'intégrité territoriale de l'Irak dont la violation faciliterait la propagation de l'irréductibilisme kurde.

3.1.4 Les relations avec l'Iran :

La Turquie et l'Iran sont l'une et l'autre proches des jeunes républiques indépendantes du Caucase et d'Asie centrale depuis fort longtemps lieu de rencontres et de conflictualités entre le monde turc et le monde persan.

La Turquie soupçonne depuis des années l'Iran de fournir un soutien aux mouvements intégristes kurdes. Certaines prises de position publiques des diplomates iraniens en faveur du mouvement islamique en Turquie ont contraint Ankara à demander à Téhéran le rappel de ses diplomates. Par ailleurs, le régime iranien a été accusé de complicité dans l'assassinat de personnalités turques et iraniennes (proches de l'ancien régime) sur le territoire turc.

L'implication des services secrets iraniens dans le meurtre des opposants iraniens est fort probable puisque la justice turque a fourni des preuves de la complicité de Téhéran dans l'assassinat de personnalités turques. Ces incidents détériorent le climat des relations bilatérales.

La Turquie et l'Iran ont également la caractéristique commune d'abriter de fortes communautés kurdes : plus de 10 millions pour la première et plus de 5 millions pour la seconde.

Comme dans d'autres domaines, la question kurde constitue pour l'Iran et la Turquie un champ où l'on constate à la fois des «convergences objectives » et surtout des tensions évidentes.

Actuellement, l'attention et les enjeux se polarisent surtout autour de l'Irak. Les deux capitales ne cessent de clamer qu'elles sont favorables au maintien de l'intégrité territoriale au nord de l'Irak par crainte de la propagation de l'indépendantisme kurde sur leur propre territoire.

Par ailleurs, l'Iran apporte aussi un certain soutien, peut-être pas avec la même intensité que la Syrie, au PKK qui mène depuis maintenant une quinzaine d'années une guérilla sanglante contre la Turquie.

Les services de renseignements auraient repéré onze camps d'entraînement en Iran à proximité de la frontière turque. Outre le soutien logistique apporté par les dirigeants iraniens à l'Etat-major de cette organisation, son chef aurait été bien accueilli lors de ses nombreuses activités.

Ce qui indispose le plus l'Iran, c'est qu'Ankara soit politiquement proche des Etats-Unis et qu'elle coopère avec Israël, même si cette coopération est en grande partie due à l'insécurité que ressent la Turquie vis-à-vis de la Syrie, voire de l'axe Téhéran – Damas auquel Athènes, Erevan sinon Moscou apportent leur appui. Cet axe a pour but d'affaiblir la Turquie et d'empêcher la montée en puissance d'un Azerbaïdjan proche de la Turquie et doté de ressources naturelles non négligeables.

L'Iran et la Turquie font partie du vaste espace turco-persan qui s'étend de la Méditerranée orientale au Turkestan oriental où les populations turcophones et persanophones cohabitent depuis des siècles.

Par rapport aux Etats indépendants de la Transcaucasie, (l'Azerbaïdjan turcophone mais shiite dans sa majorité) et d'Asie centrale (Turkménistan, Ouzbékistan, Kazakhstan, Kirghizstan turcophones et Tadjikistan, persanophone mais sunnite) qui gardent des liens étroits et parfois de dépendance avec Moscou, Téhéran et Ankara ont des positions différentes à la fois pour des raisons historiques et d'intérêt économique.

L'enjeu le plus immédiat est constitué par les gisements pétroliers *off shore* de la mer Caspienne. La question a deux volets : l'exploitation des gisements et le tracé des futurs oléoducs qui devraient acheminer le pétrole et le gaz vers les marchés internationaux.

La tâche d'intégration de ces pays au monde occidental dépasse les moyens de la Turquie qui est confrontée à deux rivalités : celle de l'Iran et celle de l'Arabie saoudite. Ces deux pays essaient de promouvoir leurs modèles respectifs fondés sur une conception politique de la religion. Il ne fait aucun doute que, par sa situation géographique, ses ressources naturelles et l'importance de sa population, l'Iran est une puissance majeure dans la région et un voisin de poids pour la Turquie.

Malgré les divergences des systèmes politiques, les relations entre les deux pays se sont renforcées. La politique suivie par la Turquie vise à maintenir de bonnes relations avec l'Iran en se fondant sur la non-ingérence dans les affaires intérieures et le respect mutuel. Elle estime que cette attitude servira non seulement les intérêts bilatéraux des deux pays, mais contribuera également à la paix et la stabilité dans cette région.

3.1.5 Les relations avec les pays caspiens :

La Turquie possède avec les républiques d'Asie Centrale et les pays caspiens des liens historiques, culturels et linguistiques. La politique de la Turquie vise à contribuer aux efforts que ces pays sont en train de déployer en vue de consolider leurs Etats nationaux et de surmonter les problèmes posés par la transition à la démocratie et à la l'économie de marché.

Ayant pour souci majeur la stabilité et le développement de ce nouvel espace, la Turquie opte pour une assistance et une coopération économique, politique et culturelle rapide et concrète. Il a été ainsi décidé d'associer ces pays à l'Organisation de coopération économique qui réunit aux côtés de la Turquie l'Iran et le Pakistan. Une agence gouvernementale, le TICA, a été spécialement créée pour coordonner l'aide économique à ces pays. Parallèlement, la Turquie mobilise ses ressources humaines et économiques : une somme importante de crédits est octroyée à ces républiques , des milliers d'étudiants sont accueillis dans les universités turques, Turkish Airlines est la première compagnie aérienne à desservir des aéroports réservés à l'Aeroflot, plus de 200 accords techniques bilatéraux ont été signés entre la Turquie et ces républiques, le satellite TURKSAT diffuse en continue les programmes de la télévision turque.

Dans le Caucase, la Turquie prône avant tout la modération et le respect des règles élémentaires du droit international : inviolabilité des frontières, intégrité territoriale et souveraineté des Etats. Le problème le plus difficile pour la Turquie dans la région caspienne est celui du conflit armé entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan à propos de la souveraineté dans la région du Haut-Karabakh, majoritairement peuplée d'Arméniens, notamment depuis l'occupation d'une partie importante du territoire de l'Azerbaïdjan par l'Arménie en violation des principes des Nations unies et de l'OSCE.

A l'heure actuelle, la sécurité de l'Europe ne peut se réaliser sans la sécurité, la stabilité et prospérité du Caucase. Les frontières de l'Europe, qui se limitaient jadis à celles de la Turquie, s'étendent désormais jusqu'à la Mer Caspienne. La réalisation d'une prospérité commune dans le Caucase et la transformation de la région en un

espace de coopération et de partenariat, et non pas en une zone de tension et d'affrontement, ne seront possibles que par l'instauration d'un véritable climat de paix.

Quant aux hydrocarbures de la Caspienne et leur transport, ils ne s'agit pas que d'une simple affaire économique. Les contrats d'exploitation pétrolière ont en règle général été accordés à des consortiums internationaux dominés par des entreprises non seulement américaines mais aussi britanniques, françaises ou italiennes, souvent avec une participation russe et turque. Ce partage de l'exploitation une fois opéré, la question du trajet des oléoducs s'est rapidement posée. La Turquie a cherché à promouvoir le tracé le plus économique qui traverserait l'Anatolie pour déboucher dans ses ports méditerranéens et qui utiliserait des infrastructures modernes qui existent déjà en grande partie. Le principal problème de ce projet était que la traversée du Caucasse passerait nécessairement par des zones d'instabilité politique : la Géorgie, l'Arménie et l'Azerbaïdjan, toute traversée du territoire iranien étant absolument exclue par les Etats-Unis. La Turquie a avancé l'argument que les oléoducs, en tant que générateurs d'intérêts économiques communs, peuvent devenir un catalyseur pour la paix dans la région. De son côté, la Russie, qui cherchait à sauver quelque chose de son hégémonie régionale, a insisté pour un tracé à travers le territoire russe, y compris sur une partie de la Tchétchénie, avec un débouché sur la mer Noire. L'intention de la Turquie était de ne pas permettre l'usage de ses détroits, et notamment le Bosphore qui traverse la métropole d'Istanbul, pour le transport de quantité énormes de pétrole en raison des risques écologiques et de sécurité évidents. Finalement, au cours du Sommet de l'OSCE des 18 et 19 novembre 1999 à Istanbul, le trajet Bakou-Tiflis-Ceyhan a été entériné. Avec signature de ce document, la Turquie a réalisé son ambition de devenir le débouché stratégique du transport du pétrole caspien.

L'oléoduc Bakou-Ceyhan constitue un espace de coopération entre la Turquie et les pays de la région, les sociétés pétrolières, mais aussi l'Europe en permettant une maximisation pour tous ces acteurs. Dans l'approche stratégique, il faut aussi tenir compte du point de vue des pays producteurs pour qui il ne fait pas de doute que la manne énergétique constituera une part importante de leurs revenus. Dès lors, le transport est important et satisfait aux critères de stabilité à long terme qui permettra aux jeunes républiques caucasiennes et d'Asie Centrale de se joindre à la communauté internationale et aux circuits économiques mondiaux. Pour la Turquie, l'important est de créer un environnement favorable au développement des échanges commerciaux et des investissements.

3.1.6 Les relations avec les pays Balkaniques :

Dans les Balkans auxquels la Turquie est attachée par des liens historiques, géographiques et ethniques, Ankara a cherché avant tout à préserver la stabilité de

cette région explosive. La politique balkanique de la Turquie a été à la fois réaliste et modérée et n'a mis en avant ni l'islamisme ni le soutien aux minorités turques. Malgré la dimension musulmane du conflit bosniaque, Ankara s'est efforcée de bâtir des relations de bon voisinage avec les pays de la région.

La participation des troupes turques à des opérations de maintien de la paix en Bosnie ou dans d'autres secteurs des Balkans confirme la volonté d'Ankara de contribuer activement à la stabilité régionale.

La Turquie a été l'un des premiers pays qui a ouvert ses portes aux réfugiés Kosovars. Elle a participé efficacement aux raids aériens de l'OTAN.

3.2 Les coopérations régionales :

A la fin des années quatre vingt, les structures qui constituent le cours des relations entre la Turquie et ses voisins vont se modifier radicalement. Entre l'éclatement de l'Europe de l'Est et la Guerre du Golfe, l'ordre mondial bipolaire disparaît pour faire place à un ordre «flou» dont ni les contours ni les règles ne sont encore tracés. Deux caractéristiques vont désormais marquer les relations régionales de la Turquie : la fin de l'affrontement des idéologies et la recherche de nouveaux équilibres de puissance. Au Moyen-orient, les déterminants idéologiques ont cédé la place à des impératifs géostratégiques qui donnent une nouvelle dimension aux relations régionales.

3.2.1 La Zone de coopération économique de la mer Noire :

La Turquie a lancé le projet de coopération économique des pays riverains de la mer Noire (CEMN) en tenant en compte des changements profonds et rapides intervenus en Europe après l'effondrement du Bloc soviétique et de la détermination des peuples riverains d'ouvrir une nouvelle ère de paix et de stabilité.

Le but de la Turquie était d'intégrer le plus rapidement possible la mer Noire à l'économie mondiale, de diversifier les relations économiques entre les pays membres en utilisant les avantages découlant de leur proximité géographique et de la complémentarité de leur économie, et de transformer cette mer commune en une mer de paix, de stabilité et de prospérité basée sur le principe d'amitié et de bon voisinage entre les Etats.

Le CEMN représente un marché de 350 millions de consommateurs ayant un fort potentiel de croissance, ce qui permet d'espérer un avenir fructueux pour la région. Cette organisation a enregistré d'énormes progrès dans plusieurs domaines. La

création d'une agence de coopération pour le tourisme, la mise en place d'un fond de protection de l'environnement, les projets sur le rattachement du corridor de la mer Noire au réseau européen, le couloir transcontinental Europe - Asie en transport et bien d'autres projets avancent rapidement.

En tant que pays ayant pris l'initiative de la création de ce schéma de coopération, la Turquie ne peut que se réjouir du travail substantiel accompli dans ce cadre depuis 1992.

La détermination et les efforts communs s'inscrivant dans la voie tracée par la Déclaration du Sommet d'Istanbul (acte fondateur de la CEMN) a permis d'atteindre le niveau actuel de coopération qui correspond d'ailleurs aux attentes des pays concernés.

3.2.2 Un nouvel axe géostratégique entre la Turquie et Israël :

Les deux pays sont les seuls de la région à affirmer leur adhésion aux principes démocratiques occidentaux et à appliquer une économie de marché. Ils sont confrontés à des problèmes très similaires (eau, terrorisme) et ont un voisin commun qui leur pose problème la Syrie. Ils craignent également la capacité de l'Iran et de l'Irak à mettre au point des armes de destruction massive.

On observe donc depuis 1996 un rapprochement notable dicté par la nécessité impérieuse d'instaurer une coopération militaire.

Le 23 février 1996, la Turquie et Israël ont conclu un accord de coopération et de formation militaires prévoyant des échanges de personnel et l'utilisation mutuelle des ports et bases aériennes.

En vertu d'un deuxième accord signé le 26 août 1997, Israël procédera à terme à la remise à niveau de 54 F-4 *Phantom* turcs. Des manœuvres conjointes ont eu lieu en janvier 1998 avec la participation des Etats-Unis et la présence d'observateurs jordaniens, ce qui a valu à Amman les foudres d'autres Etats arabes.

La coopération turco-israélienne se développe également sur le plan économique. Les échanges commerciaux bilatéraux sont passés de zéro ou presque, au début des années 90, à plus de 600 000 millions de dollars en 1997. Cet accord a suscité de nombreuses et très vives réactions en Iran et dans de nombreux pays arabes, notamment en Syrie.

4. La politique étrangère de la Turquie :

En proclamant « paix dans le pays, paix dans le monde », Mustafa Kemal Atatürk a légué à ses successeurs les principes des grandes orientations de la politique étrangère de la Turquie. Depuis sa disparition en 1938, les héritiers du fondateur de la République de Turquie n'ont fait qu'obéir aux principes fondamentaux de la politique extérieure du kémalisme.

Dans les années 90, la «défédéralisation» de l'URSS et l'effondrement du communisme dans le monde constituent pour la politique étrangère de la Turquie un tournant historique depuis l'avènement du kémalisme en Turquie. Avec la renaissance du monde turc, l'Asie centrale est devenue une région où la Turquie ne peut pas dire « arrive ce qui pourra ». Face à cette nouvelle donne dans les relations internationales, la Turquie est brutalement entraînée par les événements tragiques qui ouvrent une nouvelle ère pour sa politique extérieure : la Guerre du Golfe, la guerre en Bosnie, la Guerre Arméno-Azérie, et la guerre en Tchétchène. Elle est contrainte de mettre un terme à la « paralysie » de sa politique extérieure, qui résultait de la bipolarisation et du principe kémaliste «paix dans le pays, paix dans le monde», et de faire valoir sa diplomatie sur la scène internationale. Lors de la Guerre du Golfe, Ankara refuse de prendre part à la coalition militaire onusienne tout en autorisant l'utilisation de ses bases aériennes. Lors de la guerre en Bosnie, la diplomatie turque associée à la diplomatie d'autres pays musulmans a été très active auprès des organisations internationales et régionales(ONU, CSCE,OTAN) pour arrêter l'épuration ethnique.

Si l'effondrement de l'URSS constitue pour la Turquie une occasion historique d'ouverture vers le monde, cette entreprise fait l'objet de tentatives de neutralisation de la part de la Grèce, de la Syrie, de l'Arménie, de l'Iran et de la Russie qui soutiennent discrètement la guérilla kurde dans le Sud-Est anatolien. Face à cette alliance, Ankara a été contraint de s'allier avec Israël. Afin de contrecarrer à la fois cette menace extérieure et la menace intérieure qu'est le séparatisme kurde, la Turquie a réagi en apportant une plus grande démocratisation à son régime politique dans la perspective d'une adhésion à l'Union douanière puis à l'Union européenne. Cette démarche a eu l'effet pernicieux de favoriser une plus grande diffusion de l'islamisme dans l'espace politique turc. Mais à terme, il est fort possible que la tactique grecque qui consiste à forcer les autorités turques à faciliter l'adhésion de Chypre à l'Union européenne risque de se retourner sur le plan externe contre la Grèce elle-même et sur le plan interne contre la montée de l'islamisme.

Par ailleurs, Ankara a été l'un des acteurs clefs dans la mise en place de deux organisations régionales : au nord, la CEMN rassemblant les pays riverains et limitrophes de la mer Noire et au Sud, l'Organisation de la Coopération Economique (OCE) rassemblant les pays musulmans non-arabes du Moyen-Orient et de l'Asie centrale. Ces deux organisations régionales associées à l'Ouest à l'Union douanière

constituent pour la Turquie une ceinture de sécurité géopolitique par le biais de la coopération. Ce faisant, la Turquie étend son influence régionale tout en restant fidèle à la doctrine kémaliste.

Sa participation à la FORPRONU en Bosnie-herzégovine et à l'Opération « Restore Hope » en Somalie montre que la Turquie n'entend pas contribuer à la paix uniquement dans le pays mais aussi dans le monde.

Dans un environnement politique fluide, la caractéristique essentielle de la politique étrangère turque réside dans sa profonde continuité. Les trois motivations stratégiques de base sont le besoin de protection de l'intégrité territoriale et de la sécurité nationale, la maximisation des ressources et la recherche d'un rôle régional.

5. Les relations entre la Turquie et l'Occident :

La Turquie est membre de l'OTAN, de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) et du Conseil de l'Europe. Elle est membre associé de l'Union de l'Europe occidentale.

Le choix européen de la Turquie n'est pas nouveau. Il ne remonte ni à la signature, en 1995, d'un accord d'union douanière avec l'Union européenne, ni à la demande d'adhésion à la Communauté économique européenne (CEE) de 1987. Il n'est pas non plus un tournant pris en 1963 avec la signature d'un accord d'association avec la CEE, ni en 1952 avec son adhésion à l'Alliance atlantique. Les origines de ce choix fondamental et irréversible se trouvent dans la longue histoire des Turcs. Sans même remonter aux Croisades qui furent les premières occasions significatives de contacts entre les Turcs seldjoukides et les peuples de l'Europe occidentale, on peut évoquer, au quinzième siècle, les rapports entre le sultan Mehmet le Conquérant et le Vatican. Mais la première intervention directe de l'Empire ottoman dans la politique européenne en dehors des conflits militaires est l'alliance entre François 1^{er} et Süleyman le Magnifique, ce dernier étant intervenu auprès de Charles Quint (qui réunissait sur sa tête les couronnes d'Espagne, d'Autriche, des Pays-Bas et des deux Siciles) pour obtenir la libération du roi de France. Dans la lutte pour la suprématie en Europe centrale et en Méditerranée, les Français et les Turcs ont participé à plusieurs campagnes navales communes dont le siège de Nice en 1544-1545. Cette alliance géopolitique se doubla rapidement d'une dimension économique avec le traité franco-ottoman de 1559 qui consentait aux sujets du roi de France des privilèges commerciaux sur le territoire de l'Empire. On voit déjà apparaître ce que seront les deux piliers du rôle joué par la Turquie dans la politique européenne des temps modernes : participation aux jeux d'alliances politiques et intérêt de sa situation géo-

politique tant au point de vue stratégique qu'économique. Puissance redoutable aux portes de Vienne ou « Homme malade de l'Europe », l'Empire ottoman fait partie de l'histoire européenne. La vocation européenne que s'est donnée la Turquie républicaine ne se caractérise donc pas seulement par son appartenance à des organisations occidentales telles que l'Alliance atlantique, l'OCDE, le Conseil de l'Europe et l'OSCE, mais aussi par ses systèmes juridique, administratif, économique et social, essentiellement occidentaux.

Il est important de noter que les principales orientations européennes de la Turquie moderne ont pris forme dans les réflexions de M.Kemal Atatürk durant les années de guerre contre l'occupation du territoire turc par les vainqueurs européens de la Première Guerre mondiale.

Après la Seconde guerre mondiale, dans le contexte de la Guerre froide, le choix occidental de la Turquie s'est doublé d'une dimension atlantique: d'abord avec l'aide américaine dispensée en vertu de la « doctrine Truman » (1947) visant à éviter l'expansion de l'influence soviétique vers la Grèce et la Turquie, puis avec l'adhésion à l'OTAN en 1952. Quant aux politiques d'ouverture vers les pays du Moyen-Orient et les Balkans dans les années soixante-dix et vers les républiques turcophones de l'ex-URSS et la région de la mer noire dans l'après Guerre froide, elles manifestent une volonté très générale de coopération régionale qui ne diminue en rien l'attirance européenne de la Turquie.

En adhérant à l'Alliance atlantique en 1952, la Turquie avait certes des motivations de sécurité et de défense, mais aussi l'espoir de monnayer sa situation géographique aux frontières de l'URSS contre une aide massive reconnaissant et renforçant le caractère occidental de ses institutions sociales et économiques. C'est cette logique qui a conduit la Turquie à adhérer à la Banque mondiale, au Fonds monétaire international et à l'OCDE.

Le gouvernement turc déposa, le 31 juillet 1959, une demande d'association à la communauté économique européenne. Le Conseil a répondu positivement à la demande turque en soulignant le poids, dans sa décision, des considérations politiques par rapport aux considérations économiques.

Le 1^{er} janvier 1996 a marqué le début d'une ère nouvelle dans les relations turco-communautaires. A partir de cette date, l'Union douanière, conclue le 6 mars 1995, est entrée en vigueur. A ce jour la Turquie est l'unique pays à avoir conclu un tel accord avec l'UE avant d'en devenir membre. L'accord d'association prévoyait l'Union douanière comme une étape intermédiaire sur la voie de l'adhésion à part entière, objectif final des relations de la Turquie avec l'UE.

Les 10 et 11 décembre 1999, à la fin de sommet d'Helsinki, les Quinze ont décidé d'accorder à la Turquie le statut de candidat officiel à l'UE. Les négociations ne pourront débuter que lorsque la Turquie remplira les critères de Copenhague (respect des droits de l'Homme, démocratie et liberté de croyance et de pensée...).

Le dynamisme de son économie, ses mutations sociales profondes et ses efforts d'harmonisation juridique et administrative avec l'acquis communautaire permettent de penser que, dans les années 2000, la Turquie sera prête à prendre place au sein de l'Union européenne.

5.1 Les relations avec les Etats-Unis :

Les Etats-Unis contribuent à la recherche d'une solution pour résoudre la situation à Chypre et plus généralement les problèmes entre Athènes et Ankara tout en favorisant le processus de l'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne.

5.2 Les relations avec la France :

La France, premier investisseur étranger sur le marché turc, est présente par le biais de 250 entreprises. Par ailleurs, les exportations françaises vers la Turquie sont passées de 19.1 milliards de francs en 1996 à 24.2 milliards de francs en 1997, soit une progression de 26.7 % c'est à dire près de deux fois plus que la progression des échanges globaux de la France qui est déjà importante. Quatrième fournisseur de la Turquie, il est donc clair que le marché turc constitue un débouché essentiel pour les entreprises françaises. Les zones franches ont d'ailleurs une part importante dans les échanges commerciaux franco-turcs. Actuellement huit sociétés françaises sont installées dans les zones franches dont deux sont à 100 % à capitaux français.

Au plan politique, les relations bilatérales semblent également avoir retrouvé toute leur intensité puisque la crise consécutive à l'adoption projet de loi sur la reconnaissance du génocide arménien avait fortement mis à mal les relations entre les deux pays. La visite officielle du président turc, M.Süleyman Demirel, à Paris le 3 mai 1999, ainsi que l'exposition « Topkapi à Versailles, trésor de la cour ottomane » s'inscrivent d'ailleurs dans le cadre de ce renforcement des relations bilatérales franco-turques prévu par le plan d'action France -Turquie 2000.

En terme de coopération économique, les deux pays font également de substantiels efforts réciproques pour multiplier les projets, à l'image des nombreux projets de contrats en cours de discussion dans les télécommunications ou encore le positionnement d'un consortium franco-allemand dans le cadre d'un appel d'offre concernant la construction d'une centrale nucléaire en Turquie.

6. Conclusion :

Le rôle géopolitique de la Turquie résulte de la situation géographique de ce pays à la croisée des mondes. Exceptionnellement bien située entre l'Europe des Balkans et l'Asie d'une part, et le Caucase et le Proche-Orient pétrolier d'autre part, elle contrôle au Nord la rive méridionale de la mer Noire et à l'Ouest l'accès depuis la mer Noire à la mer Egée. A l'Ouest toujours, la Turquie constitue avec une armée de 800 000 hommes la première puissance des Balkans où sa simple présence joue un rôle stabilisateur essentiel. Au Sud, aucun mouvement aérien ou naval en Méditerranée orientale n'échappe à la Turquie. A l'Est, elle est le véritable bouclier du monde occidental. Face au monde caucasien, elle oppose sa barrière aux mondes russe et iranien. Au Sud-Est enfin, la Turquie maîtresse des eaux tient dans ses mains l'avenir du turbulent Proche-Orient.

La Turquie offre à l'échelle régionale une économie dynamique qui a retrouvé depuis une dizaine d'années le chemin de la croissance.

La Turquie apparaît pour les entreprises européennes comme un marché particulièrement intéressant alliant une main d'oeuvre qualifiée et encore bon marché, une population au pouvoir d'achat en hausse régulière, et une situation géographique telle que la Turquie est une véritable plate-forme stratégique pour l'accès aux marchés régionaux, notamment pour les entreprises européennes, d'autant plus que la Turquie réalise encore la moitié de son commerce extérieur avec les pays de l'Union européenne malgré ses efforts de diversification.

L'effondrement de l'Empire soviétique et la Guerre du Golfe ont offert à Ankara l'occasion d'affirmer son rôle géopolitique et sa capacité à exploiter au mieux ces circonstances exceptionnelles.

On voit bien aujourd'hui que la Turquie est un facteur clé pour l'avenir de l'Irak et un des enjeux majeurs de la région. Elle dispose aussi d'un atout essentiel pour le Proche – Orient de demain, l'eau, facteur de guerre ou de coopération pour la paix. Sa diplomatie et ses entreprises sont en mesure de profiter pleinement du nouveau contexte créé par les accords israëlo-palestiniens. La Turquie deviendra un empire intermédiaire entre l'Occident, dont il fait incontestablement partie, et l'Orient, où il plonge profond une part de ses racines.

La Turquie a toujours été un allié sûr du monde occidental. Quelles que soient les difficultés actuelles de la Turquie, elle constitue un pôle de stabilité dans la région car c'est à la fois un vrai Etat, de vraies institutions, et une vraie démocratie, chose plutôt rare dans l'environnement régional que connaît la Turquie.

7. Références bibliographiques:

1. BILLION Didier (dir.) Le rôle géostratégique de la Turquie, Iris, Paris, 1995.
2. VANER Semih, AKAGUL Deniz, KALEAGASI Bahadir La Turquie en mouvement, Editions Complexe, 1995.
3. PICART Elizabeth, La nouvelle dynamique au Moyen-Orient, l'Harmattan, Paris, 1993.
4. BILLION Didier, La Politique Extérieure de la Turquie, L'Harmattan, Paris, 1997.
5. THOBIE Jaques (coord.), Enjeux et Rapport de force en Turquie, L'Harmattan
6. Les rapport du Sénat, Les Tentations de la Turquie, No :292, 1995-1996
7. VANER Semih, Turquie :La nouvelle donne, Documentation Française, 1995
8. La Lettre Diplomatique no :46, Paris, 1999.
9. La Revue Internationale et Stratégique no :34, Iris, Paris, 1999.
10. L'Année Stratégique, Iris, Paris, 1999.
11. L'Etat du Monde, Iris, Paris, 2000.

8. Chronologie :

- 1938 : Mort de M.Kemal Atatürk. Ismet İnönü lui succède à la présidence de la République
- 1939 : Signature d'un pacte de non-agression entre la Turquie et la France. Paris cède de Sandjak d'Alexandrette.
- 1939-1945 : Durant la Seconde Guerre Mondiale, la Turquie applique une politique de neutralité active.
- 1946 : Introduction du multipartisme avec les premières élections multipartites. Le parti Républicain du Peuple entre au Parlement.
- 1947 : Accord d'assistance militaire entre la Turquie et les Etats-Unis.
- 1948 : Accord de coopération économique entre Ankara et Washington. Reconnaissance de l'Etat d'Israël.
- 1950 : Victoire du parti Démocrate aux élections législatives. La Turquie entre au Conseil de l'Europe.
- 1952 : La Turquie et la Grèce deviennent membre de l'OTAN.
- 1959 : Demande à la CEE d'un accord d'association.
- 1960 : Coup d'Etat militaire du Général Gürsel.
- 1961 : Adoption d'une nouvelle Constitution.
- 1963 : Accord d'Ankara instituant l'association entre la Turquie et la CEE.
- 1970 : Aggravation de la situation économique et sociale.
- 1971 : Prise de pouvoir par l'armée et l'instauration de l'état de siège en réaction à l'aggravation de la situation économique et sociale.
- 1974 : En réaction au coup d'Etat à Chypre formé par le régime des colonels de la Grèce, la Turquie intervient militairement sur l'île en usant de son droit d'intervention.
- 1980 : Coup d'Etat militaire du général Kenan Evren devant l'accélération de la dégradation de la situation économique, politique et sociale.
- 1981 : La Turquie est favorable à la réintégration de la Grèce à l'OTAN.
- 1982 : Suspension par la Communauté Européenne des relations avec Ankara.
- 1984 : Le parti de travailleurs du Kurdistan radicalise ses actions de guérilla et de terrorisme.
- 1987 : Candidature officielle d'adhésion à la CEE.
- 1988 : 120 000 Kurdes d'Irak se réfugient en Turquie et aide humanitaire turque.
- 1989 : Report de la candidature d'adhésion à la CEE et proposition de la de réalisation Commission de l'Union douanière.
Afflux de plus de 300 000 réfugiés Turcs fuyant la politique de bulgarisation forcée du Régime de Todor Jivkov
- 1991 : Refus de participation à la coalition durant la Guerre du Golfe mais autorisation d'utilisation des bases aériennes. Afflux de 250 000 kurdes de l'Irak vers la Turquie.
- 1992 : Déclaration d'Istanbul instituant la Coopération Economique Régionale de la Mer Noire.
Reconnaissances diplomatiques des cinq nouvelles républiques turcophones.
Inauguration du barrage Atatürk sur l'Euphrate dans le cadre du projet GAP.
- 1993 : Mort du président de la république en exercice, S.Demiel lui succède.
Mise en route du projet TÜRKSAT.
- 1994 : Un contingent de l'armée turque participe aux activités de la FORPRONU en Bosnie.
- 1995 : La signature de l'accord d'Union douanière.
L'opération militaire contre les camps du PKK au nord de l'IRAK
- 1996 : Coopération militaire avec l'Israël.
L'Entrée en vigueur de l'accord d'union douanière
- 1999 : Sommet de l'OSCE à Istanbul, les 18 et 19 Nov.1999
A Helsinki, Statut de candidat officiel à l'UE.

COMPARAISON DES FORCES ARMÉES ANNEXE:1



ANNEXE:2

